

Association pour l'Information sur les Risques d'Avalanches urbaines et leur Prévention

10, rue du Général d'Harcourt- Gonfreville l'Orcher
Adr. administrative : 32 rue La Boétie-75008 Paris

JO et risque d'avalanches urbaines à Chamonix

Dans le cadre de vos fonctions au sein du CNOSF, vous avez été choisi pour représenter notre pays dans ses valeurs les plus essentielles, celles de l'exemplarité, l'honneur, l'intégrité.

Ces valeurs, vous avez su les développer tout au long de votre carrière sportive, à l'occasion, notamment, de vos participations à de multiples compétitions au plus haut niveau du sport en France et à l'étranger.

Vous avez éprouvé ce qu'est ce sentiment de fierté de gagner et gagner en tant que représentant de notre pays.

C'est à ce titre que nous nous adressons à vous.

Notre association, créée par les parents de jeunes morts dans l'avalanche de Montroc-Chamonix le 9 février 1999, est engagée depuis 5 ans déjà dans des actions pour que le risque d'avalanche urbaine (cad en zone habitée) en montagne soit bien connu et affiché.

Il ne l'était ni à Val d'Isère en février 1970 (39 victimes) ni à Chamonix (12 victimes dans 5 des 19 chalets atteints, 14 étant inoccupés à la veille des vacances scolaires), par ignorance pour certains, par souci de ne pas dire pour d'autres (souvenez vous de Xynthia,).

Aujourd'hui, à Chamonix, une quarantaine de couloirs d'avalanches urbaines sont admis officiellement par le Ministère de Madame Kosciusko-Morizet (ex Borloo) comme devant être réétudiés.

La DGPR, Direction générale de la Prévention des risques de ce Ministère, avait informé, dès décembre 2009, le Préfet de la Haute-Savoie, puis le Maire de Chamonix et nous même, qu'elle allait nommer une commission de trois experts indépendants avant le 30 avril 2010, pour cartographier plus précisément ces secteurs historiquement dangereux, ce concomitamment à la signature le 26 mars 2010 par le Préfet du Plan de Prévention des Risques (PPR).

Cette nomination a été suspendue depuis et la commission n'a donc pas commencé son travail.

La quasi totalité des membres des comités de soutien à la candidature de la France aux Jeux olympiques d'Hiver, le GIP Annecy 2018 et le CNOSF en particulier, sont ignorants de cette réalité que ne pourront que leur confirmer, pourtant, le Maire de Chamonix, Monsieur Eric Fournier, le Préfet de la Haute-Savoie, Monsieur Philippe Derumigny et, depuis peu, Madame Sophie Dion (Conseillère, en charge du dossier Annecy 2018 à l'Elysée).

Monsieur Mirabaud, directeur général du GIP Annecy 2018, homme de certitude, jugeant impossible cette occultation du risque par les services de l'Etat, bien qu'informé, n'a pas souhaité nous recevoir, ne voulant croire à la véracité de nos dires.

L'objectif de ce courrier est de porter ce sujet à votre connaissance.

Nous sommes persuadés qu'aucun des membres du CNOSF ne pourra, en âme et conscience, accepter, sans réagir, de prêter son concours, à travers ce Comité, à la mise en avant du dossier de candidature de la France, et d'y apporter sa caution s'il apparaissait que cette situation n'était pas rectifiée de manière très rapide par l'activation de cette commission d'experts.

C'est à ce stade le seul moyen de faire en sorte que notre pays ne puisse, aux yeux du monde entier, apparaître comme n'ayant pas respecté, en pleine connaissance de cause, l'esprit de transparence d'un dossier de candidature, transparence qui est une des valeurs fondamentales de la Charte olympique à laquelle il adhère.

L'AIRAP n'entend pas aujourd'hui prévenir les membres du CIO en charge du choix de la ville de cet état de fait. Ce n'est pas son rôle ni son désir.

Elle compte, par contre, totalement sur les responsables que vous êtes pour que soit entendu par ceux de qui relève cette décision que certaines attitudes sont inacceptables, que vous n'acceptez pas que votre honneur et votre éthique personnelle soient pris en otage par des personnes sans doute trop soumises à l'influence de certains élus régionaux.

De manière anecdotique, vous avez sans doute vu, dans le dossier de candidature, la place qui est réservée à la qualité de l'eau et de l'air dans les territoires où se dérouleront les Jeux en France. Et l'on prend le parti de ne rien dire et de ne rien faire dans le domaine de la sécurité des personnes.

L'AIRAP, pas plus que vous, nous en sommes persuadés, ne souhaite faire partie de ceux dont on a pu dire ou dont l'on dit, comme dans les affaires du sang contaminé, du Médiateur ou de Xynthia : « **ils savaient et ils n'ont rien dit ; ils savaient et ils n'ont rien fait** ».

En vous remerciant du soutien que vous voudrez bien considérer devoir apporter à ce sujet important, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'administrateur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président, Gilbert Delaunay

Les vice-présidents :

Jean-Claude Bourdais

Jean-Guy Cuvelier



PJ :

- courrier à M. Laurent Michel, Directeur général de la DGPR(MEDDTL)
- note sur la quarantaine de couloirs d'avalanches à réexaminer à Chamonix
- liste de la quarantaine de couloirs en cause

Nota bene :

Personnes auprès desquelles sont à exprimer votre « étonnement », votre « interrogation », votre « incompréhension » ou votre « indignation » :

- Madame Sophie Dion, Conseillère à l'Elysée- sophie.dion@elysee.fr- 01 42 92 77 54
- Monsieur Denis Robin, Conseiller aux affaires intérieures, Services du Premier Ministre
Denis.robin@pm.gouv.fr 01 42 75 82 73
- Madame Nathalie Kosciusko-Morizet
nathalie.kosciusko-morizet@developpement-durable.gouv.fr
01 40 81 33 48